



PRIX DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE 2020

Mission d'auteur. et de commissaire d'exposition | Marché public de services de faible montant.

Le présent appel concerne une mission d'auteur.e et de commissaire d'exposition pour l'édition 2020 du «Prix de la maîtrise d'ouvrage publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles».



CONTEXTE | PRÉSENTATION DU PRIX « MOP »

Le « Prix MOP » est une récompense adressée à tous les commanditaires publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au lieu de se focaliser uniquement sur les qualités de l'architecture proprement dite – le 'résultat' et son concepteur, l'architecte et l'équipe d'auteurs de projet –, il porte l'accent sur la globalité des processus de maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de bâtiments et espaces publics conçus et développés en adéquation avec les attentes que les usagers peuvent avoir du service public.

Le Prix est structuré selon les catégories suivantes : « Équipement public », « Logement public », « Paysage et espaces publics », « Hors Catégorie » et LE « Grand Prix de la maîtrise d'ouvrage publique ». Sont évalués, entre autres : vision stratégique, tenue des objectifs de qualité architecturale, concertation entre les parties prenantes du projet public (dont les usagers) et respect des conditions du travail conceptuel développé par les auteurs de projet.

Le Prix vise, en outre, la reconnaissance de la spécificité du métier de la maîtrise d'ouvrage publique, de la responsabilité qui en découle ainsi que de la nécessité de professionnaliser son rôle, voire d'envisager des dispositifs d'accompagnement. Il valorise les processus primés et par ce biais veut participer à la promotion des bonnes pratiques.

C'est pourquoi la récompense se matérialise par la réalisation de plaques à apposer sur les bâtiments lauréats et par l'édition, assurée par la Cellule architecture, d'une publication.

L'objectif de cette publication est prioritairement de communiquer efficacement sur les bonnes pratiques et assurer la diffusion de leur valeur d'exemple. La stratégie consiste à développer le récit des processus dans une présentation à la fois cohérente et capable de mettre en exergue de points de distinction spécifiques. En racontant des expériences en replaçant le rôle des uns et des autres, il s'agit de montrer aux lecteurs que ces processus sont loin de se limiter à une procédure juridique (loi sur les marchés publics). Il s'agit de bien montrer que c'est une chaîne d'acteurs dans laquelle chacun a sa place et son rôle à jouer qui permet à une maîtrise d'ouvrage publique responsable d'émerger.

Plus d'info sur : <https://cellule.archi/marches/prix-de-la-maitrise-douvrage-publique>



CADRE | ADJUDICATEUR & LÉGISLATION APPLICABLE

Le présent appel s'effectue dans le cadre d'un marché public de services de faible montant.

L'adjudicateur est :

Ministère de la Communauté française
Direction générale de l'Infrastructure
Cellule architecture (5 E 505)
Boulevard Léopold II, n° 44
1080 Bruxelles

Personne de contact :

Typhaine MOOGIN
Typhaine.moogin@cfwb.be
Tél. 02 413 38 62

Ce marché est notamment soumis aux dispositions suivantes en vigueur à la date de la signature, ainsi qu'à tout texte complétant ou modifiant ces dispositions :

- L'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics ;
- L'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Les articles 6, 7 et 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;



OBJET DU MARCHÉ | DESCRIPTION DE LA MISSION ET DÉLAIS

Le **profil principal** de la mission est un profil d'**auteur.e et de commissaire d'exposition**.

La mission comprend deux volets :

Le premier (volet A) concerne la mission classique de collaboration accompagnant chacune des éditions depuis la création du prix.

Le second volet (volet B) concerne une mission complémentaire spécialement demandée à l'occasion de cette édition 2020.

VOLET A - MISSION D'AUTEUR .E

Cette partie de la mission reprend la prestation classique demandée pour cette collaboration comprenant :

1. L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ANALYSE DES CANDIDATURES. Il s'agira d'apporter un soutien dans l'analyse des candidatures et leur préparation pour le jury.

- ◆ **Délais** : l'analyse des candidatures s'effectuera entre le 15 mars 2020 (date limite de dépôt des candidatures) et début avril 2020.

2. LA RÉDACTION DU PROCÈS-VERBAL DU JURY. Ce procès-verbal sera intégralement publié sur le site web de la Cellule architecture. Des extraits seront repris dans la publication. À cette fin, la présence du/de la collaborateur/trice est requise le jour du jury.

- ◆ **Délais :** Le jury est prévu pour avril 2020. Une première version complète du texte est à remettre pour fin mai 2020, à finaliser en fonction des commentaires pour juin 2020.

3. LA RÉDACTION DE PLUSIEURS TEXTES DESTINÉS À ALIMENTER LA PUBLICATION « Prix de la maîtrise d'ouvrage publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2020 », présentant les résultats de l'édition. Ayant pour public cible les maîtres d'ouvrage (communes, provinces, CPAS, ASBL financées par le secteur public, etc.), ces textes présenteront et documenteront les projets primés ou mentionnés (maximum 5). Pour chaque projet primé, les éléments à fournir sont :

- Les textes détaillant avis du jury, projet et processus (+/- 25.000 signes espaces comprises) ;
- Une fiche technique du projet ;
- Une ligne du temps ;

À cette occasion, pour chaque projet primés, l'auteur.e sera dès lors amené.e à :

- Effectuer des recherches plus avancées sur le projet ;
- Récolter les témoignages des parties engagées dans les processus, notamment par la conduite d'interviews (au minimum : maîtres d'ouvrage, auteurs de projet et utilisateurs) ;
- Collecter le matériel graphique existant (plans, dessins, photos, ...) auprès des architectes et photographes en vue de l'illustration de la publication précitée.

L'objectif est ainsi de continuer selon une structure relativement similaire à celles des éditions précédente (voir [PMOP 2011](#) & [PMOP 2015](#) consultables en ligne).

ATTENTION : Les textes généraux d'introduction, les « coups de projecteur » sur les autres candidatures, la composition du jury (incluant les biographies), le colophon, l'index et les encarts thématiques ne sont pas compris dans la présente mission.

- ◆ **Délais :** La publication sera distribuée à l'occasion de la cérémonie de proclamation des résultats prévue début octobre 2020. Une première version complète des textes est à remettre pour fin-juin 2020, à finaliser en fonction des commentaires pour juillet 2020. L'ensemble du matériel graphique doit être disponible pour le graphiste pour la mi-juillet 2020 au plus tard. Un premier bilan du matériel graphique disponible (notamment photographique) doit être effectué pour début juin au plus tard.

4. LA RÉDACTION D'UN ARTICLE présentant de manière synthétique les réflexions et résultats de l'édition 2020 (+/- 16.000 signes espaces comprises et fiches techniques

incluses). Publié dans la revue d'architecture A+, cet article aura principalement pour public cible des architectes ou étudiants en architecture :

- ◆ **Délais** : Le numéro d'A+ sortira en octobre/novembre 2020. Une première version complète du texte est à remettre pour mi-août 2020, à finaliser en fonction des commentaires pour fin août 2020.

VOLET B - MISSION SPÉCIALE DE COMMISSARIAT D'EXPOSITION POUR L'ÉDITION 2020

2020 sera la 5^{ème} édition du Prix MOP. À cette occasion, la Cellule architecture désire enrichir la Cérémonie de remise du prix en complétant celle-ci par deux dispositifs de médiation : une exposition et un débat. Avec leurs propriétés et caractéristiques propres, ces derniers auront pour objectif d'augmenter la visibilité du prix et d'enrichir la réflexion sur la maîtrise d'ouvrage publique en Belgique francophone.

Dans cette perspective, **l'auteur.e sera amené.e à élaborer le contenu et à assurer la coordination de l'exposition** sur base d'une proposition à formuler dans l'offre. La proposition tiendra compte des informations suivantes :

1) L'EXPOSITION : L'exposition aura une visée rétrospective. Elle reviendra sur les 5 éditions précédentes du Prix MOP, mettant ses résultats en valeur et en perspective par rapport aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage publique sur les dix années que recouvre le prix.

Ouverte le jour de la cérémonie de remise, elle agira en tant que support de l'évènement, permettant de nourrir les discussions tant formelles (débat) qu'informelles (cocktail).

La possibilité d'une itinérance dans différents lieux clefs de la Wallonie et de Bruxelles (à définir dans l'offre et en discussion avec la Cellule architecture) devra être prévue.

- ◆ **Délais** : L'exposition devra être ouverte à l'occasion de la cérémonie de proclamation des résultats prévue début octobre 2020.

2) CADRE BUDGÉTAIRE ET ORGANISATIONNEL : Le budget total prévu pour l'exposition est de 17.500 TVA et tous frais compris (commissariat & production).

La présente mission de commissariat ne comprend pas les prestations du graphiste faisant l'objet d'une commande parallèle.

L'organisation de l'exposition devra être menée en lien avec l'organisation de la Cérémonie de remise du Prix et plus particulièrement du débat qui aura pour objectif de prolonger et « d'activer » les réflexions suscitées tant par les résultats du Prix MOP 2020 que par l'exposition rétrospective. L'organisation de la cérémonie et du débat sera assumée par la Cellule architecture.



DÉTERMINATION DU PRIX :

Le marché est à prix mixte.

Pour le volet A, le montant de la prestation est constitué de deux parties fixées à :

- ◆ Pour les tâches (1), (2), (4) : un forfait de 2000 euros TVAC ;
- ◆ Pour la tâche (3) : le montant total dépendra du nombre de processus de maîtrise d'ouvrage primés. Un forfait de 650 euros TVAC sera accordé par processus primé. Pour information, à chaque fois 4 processus ont été primés (ou mentionnés) en 2011, 2013, 2015 et 2017.

Pour le volet B, le montant de la prestation de commissariat fera l'objet d'une offre de prix global.

Sont inclus dans les prix tous les frais, mesures et impositions quelconques (type frais de téléphone, etc.).

Seuls les frais de déplacements seront comptés en sus : ceux-ci sont calculés à 0,38 euros/Km pour les déplacements en voiture et sur base de justificatifs pour les déplacements en transports en commun. Ils sont plafonnés à hauteur de 1.500 euros TVAC maximum pour toute la mission.

TRANCHES DE PAIEMENT :

Pour le volet A : le paiement par tranches s'effectuera comme suit :

- 20% - Finalisation de l'étape 1 : clôture de l'appel ;
- 50% - Finalisation de l'étape 2 : suite à la finalisation de la première version consolidée des textes destinés à l'ouvrage et à l'article dans A+ ;
- 30% - Finalisation de l'étape 3 : suite aux dernières relectures avant impression de l'ouvrage.

Pour le volet B : le paiement par tranches s'effectuera sur base de la proposition formulée dans l'offre, éventuellement négociée.

Les frais de déplacements seront déclarés en sus, dans le cadre de la dernière tranche de paiement.

Les paiements se feront sur présentation de factures ou déclarations de créance. Ces dernières ne peuvent être établies qu'une fois l'étape réalisée. Elles seront envoyées à l'adresse suivante :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Cellule architecture (5 E 505)
À l'attention de Chantal DASSONVILLE
Directrice générale adjointe
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Le paiement des montants dus au prestataire est effectué dans les trente jours calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification. Le délai de vérification est fixé à 30 jours calendrier, à compter de la réception de la facture (ou de la déclaration de créance) valablement datée et signée et accompagnée le cas échéant des documents justificatifs requis.



OFFRE | DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE ET MODALITÉS DE REMISE

COMPOSITION DE L'OFFRE :

L'offre comprendra les documents suivants :

- ◆ Note de motivation (maximum 2000 signes espaces comprises)
- ◆ Une sélection de 3 références ou expériences jugées pertinentes par rapport à la mission illustrées des extraits et/ou visuels choisis. (maximum 4.000 signes espaces comprises, par référence)
- ◆ CV et bibliographie complets
- ◆ Proposition pour le Volet B comprenant :
 - Note de présentation du concept proposé (maximum 4 pages A4 visuels compris)
 - Budget global de l'exposition avec répartition par poste (maximum 2 pages A4)
 - Proposition de planning
- ◆ Offre de prix pour la prestation de commissariat du volet B (en ce compris proposition de fractionnement du paiement)

Les documents constitutifs de l'offre seront rassemblés dans cet ordre au sein d'un fichier .pdf unique.

REMISE DE L'OFFRE

L'offre est à envoyer par email (typhaine.moogin@cfwb.be) pour le 02 juillet 2019 à 12h au plus tard, à l'attention de Chantal Dassonville, architecte, directrice générale adjointe.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché.

DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE :

60 jours calendriers à compter de la date limite de réception des offres.



DURÉE DU MARCHÉ :

24 mois maximum à dater de l'attribution du marché.

S'agissant d'un marché à commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

DROITS D'AUTEURS :

En acceptant la commande, l'auteur.e cède, à titre gracieux, à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui accepte aux clauses et conditions suivantes, le droit exclusif d'exploiter dans les limites précisées ci-dessous, la propriété littéraire et artistique des textes rédigés en français.

Ce droit exclusif comprend l'ensemble des droits que la loi permet de céder sans aucune exception ni réserve, et notamment :

1° l'ensemble des droits d'édition primaires (à savoir les droits de reproduction et communication), soit concrètement l'édition originale en ce compris réimpressions et nouvelles éditions et plus précisément :

- le droit de fixer l'article par toute technique et tout support, et notamment le support informatique en ligne (internet, intranet, bornes informatiques dans les lieux privés et/ou publics).
- le droit de reproduire l'article en un nombre illimité d'exemplaires de chaque support.
- le droit de distribuer l'article et de le communiquer au public par toute technique de communication, en ce compris internet et les réseaux informatiques.

2° les droits d'édition secondaires et dérivés, soit notamment les droits de traduction dans toutes les langues, les droits d'adaptation éditoriale en vue de la reproduction sur un autre support (CD-ROM, DVD...) ou dans un réseau (Internet, intranet...) ou à l'intérieur d'une banque de données informatique, ou le droit d'insérer partie de l'œuvre sur de tels supports, ainsi que les droits de prêt et les droits de communication publique.

La FWB pourra exploiter les droits ainsi cédés en toutes langues et en tous pays pour toute la durée de la protection de l'œuvre, sous toutes leurs formes et par tous moyens. Elle pourra utiliser tout support d'exploitation, qu'il s'agisse d'un support imprimé ou d'un support d'un autre type (informatique, électronique, magnétique, télématique, optique).

Lors de l'exploitation de l'œuvre, le nom de l'auteur.e sera mentionné de la façon qu'il/elle précisera ou, à défaut de cette précision, de la façon suivante : PRENOM NOM

L'auteur.e autorise la FWB à procéder à des modifications raisonnables de l'œuvre telles que notamment les modifications inhérentes à une traduction ou une adaptation. L'auteur.e renonce expressément à invoquer son droit moral en vue de s'opposer à ces modifications, sauf si il.elle démontre que la modification en cause est préjudiciable à son honneur ou à sa réputation.

AMENDES, PÉNALITÉ ET RÉSILIATION:

Le pouvoir adjudicateur est en droit de résilier le marché en cas de non-respect par l'adjudicataire des dispositions du présent document, notamment en cas de dépassement de 25% de la durée du marché, moyennant une mise en demeure préalable.

En tout état de cause, une amende équivalente à 0,1 % du montant initial du marché sera due par jour de retard.

DIFFÉRENDS ET LITIGES :

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver un terrain d'entente pour une solution amiable et équitable.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent marché, y compris en cas de procédure en référé.